GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 8966-67

USAGE	1	2	3	4	5	6	7	8
H : HABITATION								
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – abrogé								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – abrogé								
classe F – centre d'accueil								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier	•							
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage	•							
classe C – fabrication & assemblage	•							
classe D – transbordement								
classe E – transbordement	•							
classe F – entreposage	•							
classe G – recherche et services aux entreprises	•							
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables	•							
classe J – contraignants	•							
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 8966-67

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m^2)	500							
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)	10							
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	9							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	4,5 / 7							
arrière minimale (m)	9							
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m^2)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	2,3	2						

1	Abrogé.
2	Les opérations cadastrales de morcellement sont soumises aux dispositions de l'article 30.2 du Règlement de lotissement.
3	La superficie d'occupation totale utilisée par un usage commercial ne peut pas être supérieure à 20% de la superficie totale de la zone 8966-67 et ne doit pas excéder 4000 mètres carrés pour chacun des usages commerciaux.
4	
5	

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009
2- 1001-201
3- 1001-258
4- 1001-280

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- Affectation agricole
b- Îlot destructuré industriel H1 (rue Nancy)